



Service des finances

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0

Tél. : 450 454-3993 Fax : 450 454-7978

www.saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'année 2023 (Article 503 LCV)

Avis public est donné par la soussignée à tous les contribuables de la Ville que :

- le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2023, a été déposé au bureau de la directrice du Service des finances et trésorière par intérim de la Ville le 2 février 2023;
- il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais requis par la loi et ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro V 719-2022-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2023.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes au 1er mars 2023 est prié de se présenter à la mairie, sur rendez-vous seulement, où une copie de ce document lui sera remise.

Donné à Saint-Rémi, ce 3 février 2023

Julie Therrien-Meunier,
Directrice du Service des finances et trésorière par intérim